



LES FOULEES DE SUD ROUSSILLON

REGLEMENT DES COURSES

Cadre général :

Les Foulées de Sud Roussillon sont organisées par la Communautés de Communes Sud Roussillon.

Les organisateurs sont couverts par une responsabilité civile. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour la compétition.

En cas de force majeure ou de circonstances mettant en jeu la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les courses :

Toutes les courses partiront du Stade de Latour Bas Elne, le Dimanche 02 juin 2024.

8h30 : départ du semi-marathon. Parcours essentiellement sur route ou zone goudronnée, seul un passage de 1km environ sur sablette. 6 ravitaillements + 1 à l'arrivée

8h40 : départ du 10 km. Parcours sur route essentiellement, seul un passage de 1 km sur terre au milieu des vignes. 3 ravitaillements + 1 à l'arrivée

8h45 : départ du 5 km. Parcours mi-route, mi-chemin. 1 ravitaillement + 1 à l'arrivée

8h50 : Une marche nordique non chronométrée sera proposée sur le parcours du 5 km.

11h20 : courses enfants.

Une randonnée gourmande au départ de Latour Bas Elne en direction de Saint Cyprien sera organisée, départ 9h30.

Engagements :

Semi-marathon : à partir de la catégorie Junior (jusqu'en 2006)

- 21€ jusqu'au 15 avril ; 24€ à partir du 16 avril jusqu'au 29 mai 2024

10Km : à partir de la catégorie Cadet (jusqu'en 2008)

- 12€

5 km : à partir de la catégorie Minime (jusqu'en 2010)

- 6€

Randonnée Gourmande :

- 7€, gratuit pour les moins de 12 ans

Courses enfants :

- Pour les courses enfants, une autorisation parentale est obligatoire.
- 4 courses seront organisées pour les 5-6 ans (2018-2019) : 400 m ; 7-9 ans (2015-2017) : 800 m ; 10-11ans (2013-2014) : 1200 m ; 12-13 ans (2011-2012) : 1200 m
- Inscriptions sur www.class-chronosports.fr/nf **Pas d'inscriptions sur place.**

Les inscriptions :

Les inscriptions se font sur le site www.class-chronosports.fr/nf jusqu'au 29 mai 2024.

Au regard de l'article L231-2-1 du code du sport, ce dernier oblige un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition pour les non licenciés** et la présentation de la licence FFA pour les licenciés.

Pour les coureurs étrangers un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** sera demandé, même s'ils possèdent une licence affiliée à l'IAAF.

Pas d'inscriptions sur place.

Les récompenses :

Seront récompensés les 3 premiers au scratch de chaque course et les premiers de chaque catégorie pour les 10 et 21km uniquement.

Communication :

Tout coureur à qui est attribué un dossard autorise l'organisateur et ses ayants droit tel que les médias ou partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière.

Remboursement :

Les remboursements post-inscriptions seront possibles dans les cas suivants :

- Blessure (sur présentation d'un certificat médical)
- Cas de force majeure (décès, accident, ...), contactez l'organisateur.